

*Initiatives ministérielles*

financières qui, après avoir fait enquête, doit consigner cette plainte dans son rapport.

Je crois qu'il s'agit d'une mesure valable. C'est une mise en garde qu'on adresse aux grandes banques. Je me demande seulement combien des 900 000 entrepreneurs canadiens sont au courant de l'existence de cet amendement. Je prie donc le gouvernement et le député de Mississauga-Sud de chercher un moyen de faire mieux connaître au public cet amendement à la Loi sur les banques. Pareille mesure rendra beaucoup plus crédible l'objectif que vise l'amendement et l'intention fondamentale sans compromettre la stabilité financière de nos institutions financières. Elle leur imposera en outre une certaine forme de responsabilité envers le public.

Nous ne pouvons pas, en tant que députés, faire enquête sur chacune des plaintes que nous recevons de particuliers ou d'entreprises qui estiment ne pas avoir été traités équitablement par leur banque, que ce soit au niveau local, régional ou central. Mais les banques feraient plus attention à la façon dont elles traitent leurs clients si elles savaient pertinemment qu'elles risquent d'être mentionnées dans le rapport du surintendant des institutions financières.

• (1050)

Encore une fois, je veux dire aux banques de notre pays que nous traversons actuellement une période particulièrement difficile, et beaucoup de gens ne comprennent pas, entre autres, pourquoi la situation ne s'améliore pas, bien que nous ayons les taux d'intérêt les plus bas depuis 18 ans—c'était aujourd'hui le gros titre d'un journal: «Le taux d'escompte le plus bas depuis 18 ans»—et cette nouvelle semble de bonne augure et suscite un peu d'espoir. Je me rends compte que si ce taux est si bas, c'est uniquement parce que notre économie connaît une telle crise, comme l'a si justement signalé le député de Mississauga-Sud en évoquant l'épée à double tranchant que cela symbolise en quelque sorte.

Mais je veux aussi dire aux gens qui dirigent des institutions financières de prendre garde à ne pas induire le public en erreur. Parce qu'en dehors des hypothèques, il semble que ce taux d'escompte de 8 p. 100 soit presque une sorte de publicité trompeuse, parce que j'entends de nombreux hommes d'affaires dire que, certes, le taux d'escompte est de 8 p. 100, mais que les marges de crédit ou les nouveaux prêts pour les entreprises naissantes sont très difficiles à obtenir.

Le député de Mississauga-Sud secoue la tête en signe de dénégation, et je sais qu'il va parler un peu plus tard, et s'il peut donner un peu d'espoir qui permettrait de

laisser penser le contraire, alors je peux vous dire que les 900 000 entrepreneurs de notre pays s'en réjouiront.

Mais s'il y a, je pense, une chose que je voudrais dire aux lobbyistes qui ont tendance à orchestrer ce projet de loi sur les banques, aux représentants des banquiers et aux banquiers eux-mêmes, c'est que notre pays traverse une période très difficile et pénible. Nous comprenons que, à cause de l'échec de certaines grandes prises de contrôle spéculatives, à cause de certains grands prêts immobiliers impayés—ce qui s'élèvent pour certains d'entre eux à des milliards de dollars—et à cause des énormes refinancements à effectuer, leurs capitaux doivent être examinés de très près ces temps-ci et, en conséquence, les banques ont tendance à se montrer un peu moins progressistes à l'égard de certains de leurs petits prêts individuels. D'une certaine manière, les banques doivent se montrer prudentes pendant la période que nous traversons; autrement, je crains bien que cette soi-disant reprise, que je ne vois ni ne sens encore, va être bien plus longue que personne à la Chambre ne le souhaite vraiment.

L'attitude de toutes nos institutions financières, à mon avis, peut jouer un grand rôle pour susciter un peu d'espoir qui donnera confiance à la collectivité, relancera les dépenses de consommation et finalement donnera du travail à nos détaillants.

Je crains qu'au cours des deux ou trois semaines à venir, les gens qui traditionnellement dépensent beaucoup limitent leurs achats et que les deux premiers mois du nouvel an soient bien tristes et durs pour de nombreux détaillants canadiens; même les années prospères, janvier et février sont généralement des mois maigres. Le climat d'appréhension générale qui plane sur notre économie assombrit l'état d'esprit des gens qui n'achètent pas autant qu'ils le font d'habitude pour Noël. Soit dit en passant, les banques sont en partie responsables de cet état de choses.

Beaucoup d'entreprises continuent de restreindre leurs dépenses en matière d'équipement ou d'embauche. Elles ont décidé de les remettre au printemps, entraînant une réaction en chaîne qui a des répercussions dans toute l'économie.

Les établissements bancaires et les institutions financières de ce pays devraient y mettre du leur au cours des deux ou trois semaines à venir pour amortir le choc du premier trimestre de la nouvelle année, qui va être dur et qui l'est toujours même dans les meilleures des conditions, en permettant à l'économie de reprendre un peu son souffle en cette fin d'année.